



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 5318

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les dangers inhérents à la possibilité de dépassement dans les deux sens de circulation sur de nombreux tronçons des routes à trois voies. La configuration de ces voies est source d'accidents, souvent mortels, conséquence du choc frontal entre les véhicules. Cette situation nécessite donc de procéder à des aménagements systématiques de mise en sécurité sur de telles voies. Il lui demande donc quelles sont les mesures qu'entend prendre le Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Les études réalisées sur les niveaux de sécurité que présentent les différents types de routes montrent que les routes à trois voies peuvent poser des problèmes de sécurité dans certains contextes, du fait notamment de la coexistence de manoeuvres de tourne-à-gauche fréquentes, dues à la présence d'accès sur la route ou de carrefours, et bien sûr de manoeuvres de dépassement sur la voie centrale. La possibilité de dépassement sur la voie centrale dans les deux sens de circulation est effectivement une source de danger dans certains cas, notamment quand les règles relatives à la visibilité de dépassement ne sont pas respectées. Pour améliorer le niveau de sécurité des routes à trois voies sur le réseau national, nous poursuivons une politique d'aménagement de sécurité dans laquelle les mises en sécurité de routes sont prioritaires, avec en particulier des réaménagements sur place permettant de modifier le nombre de voies ou d'affecter différemment les voies existantes. C'est ainsi que certaines routes peuvent être élargies en deux fois deux voies ou au contraire être réduites à deux voies avec neutralisation de la voie centrale sauf pour les mouvements de tourne-à-gauche. Il peut également être envisagé d'affecter la voie centrale à un sens de circulation dans les zones à visibilité réduite.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5318

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3816

Réponse publiée le : 10 novembre 2003, page 8646